



## Fait commis avant une première condamnation

Par **Alex292**, le **18/05/2020** à **21:19**

BonjourrrrrVoilà j'ai fais pas mal de bêtises en 2018. J'ai même eu 4 mois de prison ferme avec bracelet en novembre 2018, en comparutions immédiate, pour des fait commis 2 jours avant.rnrnEn novembre 2019 j'étais condamné à 3 mois avec sursis et tig pour des fait commis en septembre 2018.rnrnEt là j'ai eu un appel pour une convocation au commissariat pour des fait commis en octobre 2018 toujours.rnrnJe voulais savoir si en cas de poursuite judiciaire. Ils allaient prendre en compte les 2 précédentes condamnations étant donné que ce sont des faits antérieurs aux condamnations. Je voulais savoir si je pourrais avoir du sursis car il s'agit de faits complètement différents.rnrnSachant que je travaille et que je suis en CDI depuis janvier 2019 et que je me tiens à carreau ; c'était une mauvaise passe.rnrnMerci d'avance.

Par **morobar**, le **19/05/2020** à **08:26**

Bonjour,rnrn[quote]rnetant donné que ce sont des faits antérieurs aux condamnations.rnrn[/quote]rnrnHeureusement dans nos pays on ne condamne pas avant les actions, mais après.rnrnJe ne comprends pas ce que vous entendez démontrer en inversant la suite normale, à savoir délits suivis de condamnations.rnrn[quote]rnrnSachant que je travaille et que je suis en CDI depuis janvier 2019rnrn[/quote]rnrnC'est assez classique pour échapper aux conséquences. Mais cela ne fonctionne pas toujours, c'est la démarche que j'ai connu de la part de tous les petits et gros dalers de l'Essone, qui venaient quêter un emploi de préparateur de commande juste avant de passer devant le TGI en correcvtionelle.